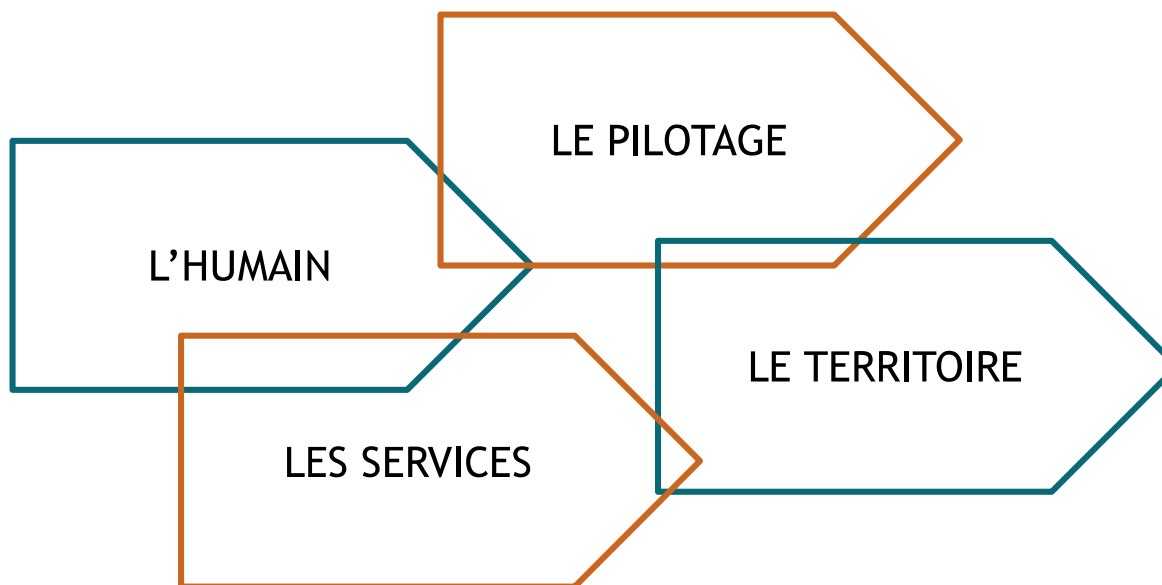




PROJET D'ENTREPRISE







L'HUMAIN

Notre action a du sens si chaque individu est une priorité.

Nos engagements pour les salariés en parcours :

- Les personnes accueillies sont dans une dynamique de retour à l'emploi durable
- Accueil de toute personne avec respect et sans discrimination
- Lieux d'accueil permettant la confidentialité des échanges
- Prise en compte de la personne par l'écoute et le dialogue
- Lutte contre les discriminations de tous ordres (notifié dans les documents réglementaires de l'association)
- Egalité des chances : positionnement sur les missions de travail selon les compétences sans critère de diplôme, âge, etc.
- Validation collective des inscriptions et des sorties : pas de décision individuelle qui pourrait manquer d'objectivité
- Promotion du dialogue : Être à l'écoute des besoins, des propositions et des suggestions d'évolution lors de moments dédiés : ateliers, entretiens individuels, questionnaires
- Solidarité : appui sur un réseau de partenaires
- Présence d'un fonds de solidarité pour les urgences financières en lien avec le projet professionnel
- Actions annuelles et évaluation de la qualité de vie au travail

- **Accompagnement individuel des salariés :**

- Personnalisation des parcours
- Prise en compte des besoins et difficultés de chaque personne
- Accompagnement par objectifs spécifiques
- Mise en place d'actions collectives pour favoriser l'acquisition des savoir être et des compétences
- Repositionner l'emploi comme vecteur de dignité, de projet de vie

- **Respect des normes de sécurité en vigueur :**

- Actions de prévention (ateliers en lien avec la mutuelle, formation SST, etc.)
- Présence d'un document unique actualisé annuellement, disponible sur l'ensemble des antennes
- Respect des utilisations des EPI
- Veiller à la bonne utilisation et au bon état du matériel

Les engagements pour les salariés permanents :

- Formés aux spécificités de l'insertion et de sa réglementation
- Sensibilisés à la diversité des salariés encadrés
- Importance de la qualité de vie au travail



► Chaque personne s'adressant à notre association a une personne ressource identifiée :

- Les salariés en parcours et les partenaires emploi : Conseillères en Insertion Professionnelle
- Les clients : Comptable, responsables antennes, et chargée de mission
- Les permanents : la direction et le conseil d'administration
- Le conseil d'administration : direction et partenaires institutionnels, fédération

LES SERVICES

Être au service des clients économiques,
les missions au profit des parcours

Les clients économiques ont l'ensemble des informations :

- **L'objectif premier de l'association** : les missions sont un des supports de l'accompagnement de personnes qui sont dans une dynamique de retour à l'emploi. Les salariés sont donc voués à ne pas rester et à être remplacés.
- **L'offre de services et les limites de nos activités** : détails sur nos flyers et autres outils de communication. L'association répond aux missions qui demandent des compétences, pas de diplôme.
- **Avantages fiscaux dans le cadre des activités des services à la personne définies par la loi** : détails disponibles sur demande, indication dans le contrat de mise à disposition et sur les sites légaux.
- **Les modalités d'accueil, et de recrutement** : notion de parcours, accompagnement obligatoire, accueil sans prérogative autre que le territoire
- **Les profils éligibles** : personnes ayant des problématiques liées à l'emploi : mobilité, formation, garde enfant, etc.
- **Ses droits et obligations dans le cadre de la mise à disposition** : indiqués sur le contrat de travail et le guide client.
- **Spécificités de notre association** : auto-financement à 93%, auto-financement des formations, des projets mobilité etc.
- **Tout client est partie prenante du parcours du salarié**



LE TERRITOIRE

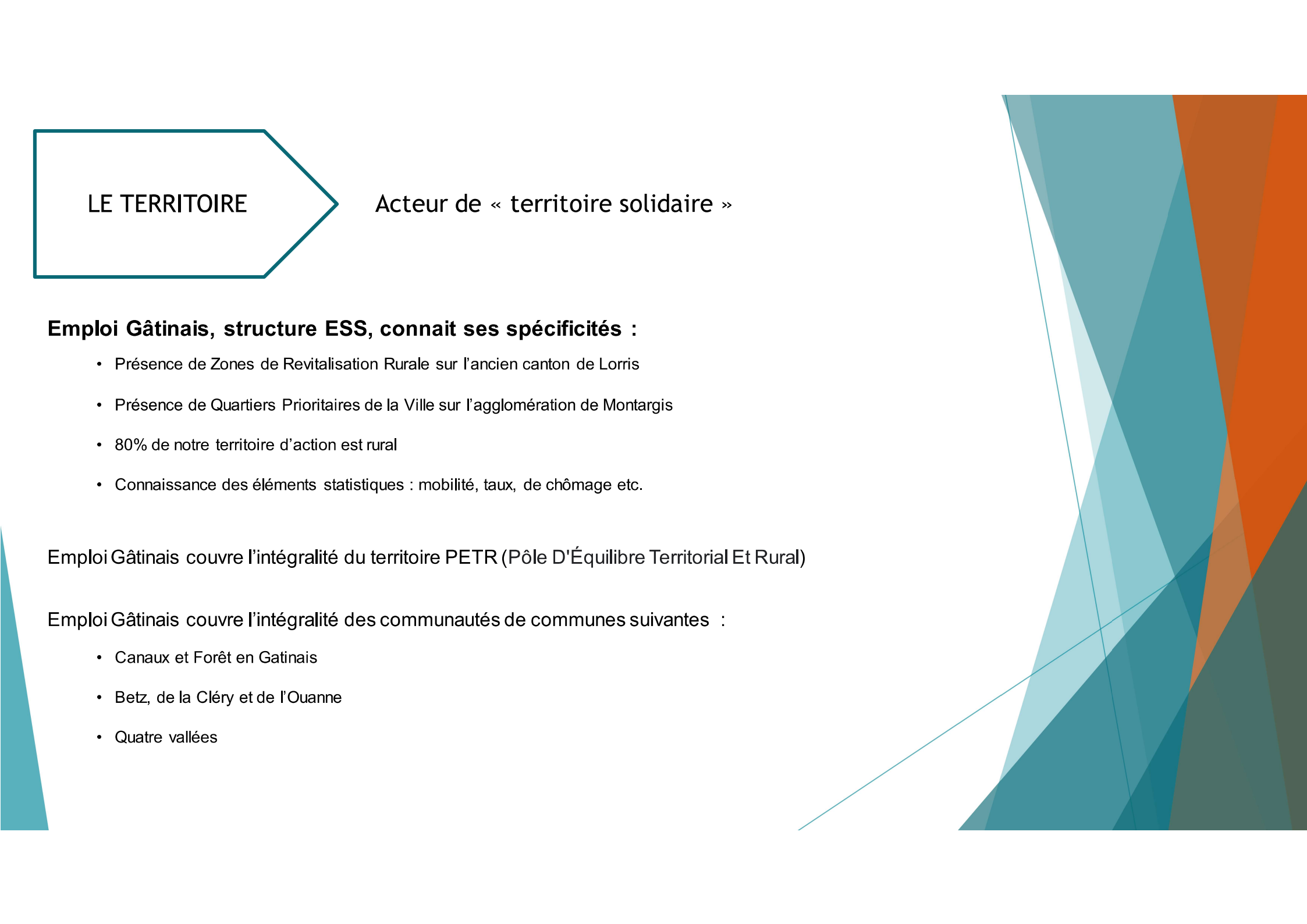
Acteur de « territoire solidaire »

Emploi Gâtinais, structure ESS, connaît ses spécificités :

- Présence de Zones de Revitalisation Rurale sur l'ancien canton de Lorris
- Présence de Quartiers Prioritaires de la Ville sur l'agglomération de Montargis
- 80% de notre territoire d'action est rural
- Connaissance des éléments statistiques : mobilité, taux, de chômage etc.

Emploi Gâtinais couvre l'intégralité du territoire PETR (Pôle D'Équilibre Territorial Et Rural)

Emploi Gâtinais couvre l'intégralité des communautés de communes suivantes :

- Canaux et Forêt en Gâtinais
 - Betz, de la Cléry et de l'Ouanne
 - Quatre vallées
- 

Hier :

- Deux associations sur des territoires distincts mais avec des objectifs identiques.

Processus de fusion des deux entités initié en 2021 et finalisé en 2022 pour :

- Une meilleure couverture du territoire
- Une équipe de salariés permanents renforcée
- Une amélioration des pratiques

Aujourd'hui Emploi Gâtinais :

- Apporte du dynamisme sur le territoire : (document EUST)
- Est en mesure de répondre à : un besoin/une attente/une problématique/une demande du territoire, des collectivités, entreprises et des personnes en recherche d'emploi (49 collectivités nous ont fait travaillé dans les 18 derniers mois, et 60 entreprises)
- Favorise l'emploi local (85 % des missions dans un périmètre de 10kms)
- Favorise la relocalisation des emplois
- Les Responsables d'antennes rencontrent et portent les valeurs de l'association auprès des élus
- La direction, les permanents rencontrent et portent les valeurs de l'association auprès des partenaires

► **Demain, nous voulons en plus :**

- Utiliser les spécificités du territoire pour développer des projets au services des chercheurs d'emploi
- Être dans une recherche de développement et d'innovation non concurrentiel
- S'appuyer sur le potentiel de notre territoire pour monter des projets pérennes
- Utiliser notre expérience sur le territoire, nos partenariats pour développer nos services auprès des chercheurs d'emploi
- La direction et le CA sont attentifs aux initiatives locales

LE PILOTAGE

Donner l'orientation, les moyens d'assurer le bon fonctionnement de la structure et d'atteindre les objectifs

Le CA s'assure de la pérennité de la structure :

- Recherche des équilibres financiers sans perdre de vue l'objectif humain
- S'assure du maintien des subventions publiques
- S'assure du maintien du conventionnement IAE de la structure

Le CA valide le pilotage et le management par la qualité :

- Maintenir sa démarche qualité et sa certification ISO 9001 en donnant les moyens aux permanents (formation et temps dédié)
- Conserver le label RSE en donnant les moyens aux permanents (formation et temps dédié)

Le CA favorise la mise en avant des pratiques RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprise par le maintien de notre label, défini par :

- La prise en compte de l'environnement
- L'aspect Economique de notre action : connaître notre impact sur nos territoires
- Le critère « Social » : sécurité et bien-être du salarié mis en avant dans le management, mise en place des élections des instances de représentation du personnel : Comité Social et Economique
- Le Respect des droits de l'Homme
- La notion de société : respects des règles, lien avec l'Etat, la non-concurrence de notre action
- La connaissance du « Produit » vendu : suivi de la satisfaction, communication sur l'offre de service

Le CA reste sur une dynamique ouverte aux projets qui par la création d'activité ou de structure :

- viendrait en appui ou en complément de l'association sur son territoire d'action
- permettrait une continuité de parcours ou une réponse aux besoins des intervenants
- répondrait à une problématique sur son territoire

Le CA est composé d'administrateurs issus d'un territoire étendu , celui-ci :

- Se réunit lors des instances obligatoires : un CA par trimestre et lors des AG statutaire et protocolaire
- Se réunit Mensuellement et/ou selon les besoins des réunions programmées sur une des antennes ou par visioconférence
- Constitue de groupes de travail selon les projets
- Prévoit la nomination d'un référent sur la communication extérieure
- Nomme un référent Qualité au sein du CA qui participe aux évènements (audits, réunions) avec le groupe de permanents dédié
- Prévoit qu'un membre du CA est présent à au moins une réunion mensuelle auprès des permanents
- Garantit qu'un membre du CA est présent lors des entretiens annuels obligatoires
- Rencontre annuellement l'ensemble des permanents pour un temps d'échange
- Assure une veille sur l'évolution de la réglementation liée à la structure et sur son application
- Est garant des équilibres financiers